

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **131 (2005)**

Heft 14: **Discours scientifique**

PDF erstellt am: **08.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

JOURNÉES CULTURELLES « INSPIRATION LUMIÈRE », 28 ET 29 SEPTEMBRE

La lumière comme phénomène

Le premier jour se déroulera dans la grande halle de la Haute école des arts. Au travers d'entretiens, d'exposés, d'un court-métrage et de présentations, des spécialistes de réputation internationale décriront la lumière au cours de l'histoire, dans la science et dans des créations éminentes. Ingeborg Flagge, directrice du Musée allemand de l'architecture à Francfort-sur-le-Main, Anne Krauter Kellein, historienne de l'art, les concepteurs lumière Jonathan Speirs et Mark Major de Londres et Roland Jéol de Lyon, entre autres, seront présents. Un entretien regroupant Ruedi Baur, *Atelier intégral concept* (Paris), l'artiste Carsten Nicolai (Berlin) et Philippe Rahm, architecte (Lausanne et Paris), sera animé par Ralf Beil, historien de l'art (Lausanne). Cette journée se terminera par un événement à ne pas man-

quer, puisque l'Ensemble Paul Klee jouera *Le Son Jaune*, une composition de Wassily Kandinsky dans la version d'Alfred Schnittke.

La lumière comme instrument

Le deuxième jour aura pour théâtre le Zentrum Paul Klee (ZPK) conçu par l'architecte Renzo Piano. Trois thèmes seront abordés en parallèle: « Planification et environnement », « Conception et design », « Sciences et technique ». Dix-huit exposés ou présentations seront offertes aux participants. On soulignera en outre l'atelier de Renzo Piano présentant les plans et maquettes de la construction du ZPK et la projection de trois courts-métrages, sur les thèmes de l'architecture industrielle, l'habitation et l'industrie.

Il sera possible de prendre part aux deux journées ou de ne participer qu'à une seule. Nous faisons volontiers parvenir des exemplaires supplémentaires du programme qui a été envoyé il y a un mois. Le programme peut être consulté sous <www.sia.ch/licht>, où il est aussi possible de s'inscrire.

Charles von Büren, secrétariat général SIA

RENCONTRE DE LA SIA AVEC UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE

Durant la dernière semaine de la session parlementaire d'été, des membres de la direction et du secrétaire général de la **sia** ont pu s'entretenir avec des élus intéressés par les dossiers touchant à la construction. Daniel Kündig, président de la **sia**, a insisté sur le fait que la Société et ses membres se soumettaient au jeu de la concurrence, mais que seule la transparence garantirait une concurrence loyale: la liberté de choix du maître de l'ouvrage doit être garantie par des définitions claires de la qualification, des compétences et de l'expérience des mandataires.

Contrairement à ce qui prévaut à l'étranger, la Suisse ne connaît pas de définitions contraignantes dans ce domaine. Le Registre suisse des ingénieurs, architectes et techniciens (REG) pourrait assumer un rôle essentiel d'instance d'accréditation. Avec une base légale - à introduire, par exemple, dans la Loi sur le marché intérieur actuellement débattue - de bonnes conditions de départ seraient réunies.

Passation des marchés d'étude

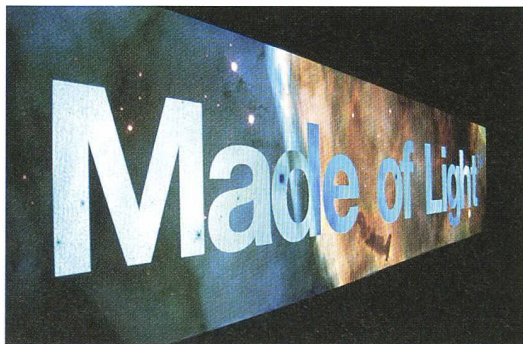
Les mandats de nature intellectuelle ne sauraient être adjugés selon les mêmes procédures que pour des produits standardisés. Membre de la direction, Alfred Hagmann a résolument défendu l'option consistant à calquer la définition des prestations intellectuelles sur la classification centrale des produits élaborée par l'ONU pour l'introduire, dans les articles correspondants de la LMP et de l'OMP. La loi et l'ordonnance doivent par ailleurs intégrer des références explicites à des bases de travail ayant fait leurs preuves au sein d'associations professionnelles, comme par exemple le Règlement SIA 142 sur les concours d'architecture et d'ingénierie.

Démantèlement d'obstacles bureaucratiques inutiles

Pierre-Henri Schmutz, vice-président de la **sia**, a expliqué que les responsables de projets constatent une augmentation continue des ressources humaines et matérielles affectées à leurs relations avec les autorités administratives. L'excès de bureaucratie dans le domaine de la construction doit impérativement être éliminé, afin de réduire effectivement et de manière tangible les charges qui en découlent pour les acteurs de la branche, ainsi que les tâches administratives qui pèsent sur les PME.

Offres préférentielles

Les membres de la SIA jouissent de rabais qui s'appliquent aux inscriptions pour des groupes entiers. Tout membre individuel ou bureau commandant plusieurs entrées à la fois reçoit pour chacune d'elles un rabais de 15, resp. 30 %. Cette offre est valable sans restrictions sur tous les tickets se rapportant à une même commande, qu'il s'agisse de collaborateurs, de membres de la famille, d'amis ou de clients. Les tickets commandés et la facture seront envoyés à l'adresse figurant sur l'inscription.



Du 28 septembre au 9 octobre, le Kornhausforum de Berne présente une exposition concomitante aux Journées culturelles de la SIA sous le titre « Made of Light » de Speirs+Major, Londres (Photo Speirs+Major)

La rencontre s'est à nouveau déroulée dans un cercle relativement restreint, ce qui a permis de décortiquer chaque thème de manière approfondie. Prêtant une oreille attentive aux intérêts exposés par la **sia**, les parlementaires présents ont jugé utile et nécessaire la tenue régulière de tels entretiens.

Eric Mosimann, secrétariat général SIA

PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

La libre concurrence doit obéir à des règles

Lors de la première assemblée annuelle des délégués, il est apparu que trois dossiers motivent le travail actuel de la **sia** sur la scène politique: la libéralisation des prestations et l'accès aux marchés, la passation des marchés publics et la révision de la loi fédérale correspondante, ainsi que la suppression des excès bureaucratiques.

Daniel Kündig, président de la **sia**, a insisté sur le fait que les pouvoirs publics doivent pouvoir clairement distinguer l'achat de produits et l'obtention de services de nature intellectuelle. Il a aussi souligné qu'il considère comme nécessaire l'harmonisation de la terminologie de la construction et des procédures pour aboutir à des règlements de construction valables sur l'ensemble du territoire suisse. Ceci doit conduire à l'élimination d'inutiles

entraves bureaucratiques au profit d'une efficacité accrue dans le déroulement des projets.

L'ordre du jour de l'assemblée incluait notamment l'adoption des comptes 2004, les adaptations du règlement en vue de l'affiliation des diplômés ETS/HES et l'accueil au titre de société spécialisée de la **sia** de l'Association suisse pour l'économie de la construction (AEC).

Comptes 2004

Le bilan 2004 - dont les résultats ne peuvent être comparés à ceux de l'année précédente qui avait vu la publication des normes de structure (*Swisscodes*, RPH 2003) - a été adopté sans discussion à l'unanimité.

Conditions d'affiliation

Désormais, l'inscription au REG A sera requise pour l'admission des diplômés ETS/HES (ou bachelor) comme membre individuel. Les candidats actifs à l'étranger et munis d'autres diplômes pourront demander leur affiliation sur dossier soumis à la commission d'admission de la **sia**. Dans cette perspective, des modifications ponctuelles du Règlement des membres SIA R 45 ont été soumises à l'assemblée, qui les a clairement acceptées, à quelques votes négatifs et abstentions près. La nouvelle réglementation entrera en vigueur en janvier 2006 au plus tôt.

Nouvelles sociétés spécialisées

Le professeur Philippe Thalman de l'EPFL a présenté l'Association suisse pour l'économie de la construction (AEC). Celle-ci compte à ce jour 174 membres, dont la moitié comme membres spécialisés. Ces derniers comprennent des « quantity surveyors » (mètres-vérificateurs) diplômés, des professionnels du bâtiment ayant une post-formation ou un diplôme en économie de la construction ou, encore, des économistes de la construction expérimentés. L'AEC a été accueillie avec enthousiasme comme nouvelle société spécialisée de la **sia**.

Charles von Büren, secrétariat général SIA

ARMATURES À BÉTON

La mise à jour du registre des treillis et aciers d'armature à béton selon les normes SIA 262 et 262/1 inclut des produits dont la conformité a été vérifiée pour la première fois et qui sont soumis à un contrôle périodique contractuel. Cette liste précise les caractéristiques et la classification des produits recensés, ainsi que l'étendue des contrôles et les volumes fabriqués. Valable jusqu'au 31 décembre 2005, le registre mis à jour est disponible sous forme de fichier PDF sur le site Internet de la **sia** www.sia.ch>pratique>publications>registre.

(SIA/jr)



Mobitec

Fabrication suisse



Concept de toiture, **testé en soufflerie.**
Modules d'acier fixes ou **mobiles !**

Mobitec 2000 Neuchâtel

Tel : 032 724 03 56 / Fax 032 724 04 25

Pour en savoir plus  www.mobitec.ch

